

Le Président

Fréjus, le 03 MARS 2023
Réf : GB/GJ/CA n° 17/2023
S/Réf : FM/VA/LGR/ABE N°2023-24



Objet : Réponse à la consultation des personnes publiques associées à l'élaboration de la modification simplifiée N°2 du SCoT d'Estérel Côte d'Azur

Monsieur le Président,

J'ai bien reçu votre courrier, daté du 20 janvier 2023, dont l'objet portait sur la consultation des personnes publiques associées à l'élaboration de la modification simplifiée N°2 du SCoT d'Estérel Côte d'Azur Agglomération, celui-ci a retenu toute mon attention.

J'ai bien noté votre engagement à la modification simplifiée N°2 du SCoT relative à la mise en œuvre des modalités d'application de la loi Littoral modifiée par la loi ELAN et la correction d'erreurs matérielles et je vous informe que le Syndicat Mixte du Grand Site de l'Estérel (S.M.G.S.E.) a l'honneur d'émettre un avis favorable sur ce projet de modification.

Je vous souhaite bonne réception de la présente et vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Georges BOTELLA



Destinataire :

ESTÉREL CÔTE D'AZUR AGGLOMÉRATION
A l'attention de Monsieur Frédéric MASQUELIER
Monsieur le Président
624, chemin Aurélien
83700 SAINT-RAPHAËL